

Bureau du 6 juin 2005

Décision n° B-2005-3265

commune (s) : Vénissieux

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité - Programme des actions - Année 2005**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise 2002-2006, des actions de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) sont menées régulièrement depuis 2001 et, au vu des résultats globalement satisfaisants, il a été décidé de poursuivre les actions engagées, dans le cadre d'une convention-cadre 2004-2006 approuvée par le conseil de Communauté le 13 décembre 2004, sur les thématiques suivantes :

- poursuivre l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers,
- impliquer les habitants et usagers dans la gestion de leur quartier,
- poursuivre la professionnalisation des acteurs et des modes de coopération,
- poursuivre les efforts en matière d'insertion par l'économique,
- développer le volet évaluation dans une approche territoriale.

La programmation GSUP pour l'année 2005 sur la commune de Vénissieux s'inscrit pleinement dans les objectifs fixés par la convention-cadre.

Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2005 a été estimé à 2 063 432 € avec un engagement financier pour la Communauté urbaine à hauteur de 298 308 € nets de taxes.

Les tableaux récapitulatifs des actions à mener pour l'année 2005, détaillant le montant prévisionnel de chacune des actions ainsi que la répartition financière entre les différents partenaires, sont annexés à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité de la commune de Vénissieux pour l'année 2005 dont le détail figure dans les tableaux ci-joints,

b) - le versement de la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 298 308 € nets de taxes aux différents partenaires.

2° - Autorise monsieur le président à signer les différentes conventions fixant les modalités de participations financières entre les différents partenaires et/ou bailleurs pour les actions engageant la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2005 et suivants - comptes 657 480, 657 340, 657 540, 657 370 et 657 570 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,